

## Conclusions concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

Les élections présidentielles et locales de 2009 se sont déroulées conformément à la plupart des normes internationales et la majeure partie des recommandations formulées par l'OSCE et le BIDDH à la suite des élections précédentes ont été mises en œuvre. Le dialogue politique s'est amélioré: la coalition au pouvoir est stable, le climat politique est plus favorable à la coopération et l'efficacité du parlement s'est accrue. Les priorités essentielles du partenariat pour l'adhésion concernant la réforme de la police, le secteur judiciaire, l'administration publique et la corruption ont été largement prises en compte. Sur cette base et compte tenu des avancées globales en matière de réformes, la Commission considère que l'ancienne République yougoslave de Macédoine satisfait suffisamment aux **critères politiques**.

La mise en œuvre de l'accord-cadre d'Ohrid demeure essentielle pour la *démocratie et l'État de droit* dans le pays. Des progrès sont à noter dans l'application de la loi sur les langues, la décentralisation et la représentation équitable. Sur cette base, il convient de fournir des efforts supplémentaires, dans un état d'esprit constructif, pour répondre aux objectifs de cet accord.

La conduite des élections présidentielles et locales de 2009 a respecté la plupart des normes internationales. Les journées du scrutin ont été pacifiques, le climat politique était calme et le déroulement du vote s'est amélioré de façon significative par rapport aux élections parlementaires de 2008. Il convient de remédier aux défaillances signalées par l'OSCE et le BIDDH. Le dialogue politique, qui est une priorité essentielle du partenariat pour l'adhésion, a progressé. Le *gouvernement* de coalition est resté stable. Le conseil national pour l'intégration européenne est présidé par le principal parti d'opposition. Le fonctionnement du *parlement* a été renforcé, notamment grâce à l'introduction d'un règlement intérieur, et une loi sur le parlement a été adoptée. Il convient de poursuivre ces efforts, notamment en vue de renforcer le rôle du parlement.

Des progrès sont à noter en matière de *réforme de l'administration publique*, notamment de réforme du service public, qui est une priorité essentielle du partenariat pour l'adhésion. Les modifications à la loi sur le service public adoptées en septembre ont renforcé les dispositions visant à garantir que le recrutement et la promotion des fonctionnaires soient fondés sur le mérite. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'assurer la transparence, le professionnalisme et l'indépendance de l'administration publique. Le respect des dispositions et de l'esprit de la loi devra être garanti dans la pratique. La réforme de la police, qui est une priorité essentielle du partenariat pour l'adhésion, a encore progressé. Le nouveau système de commandements au niveau local et régional est totalement opérationnel, la gestion s'est améliorée et la loi sur les affaires intérieures a introduit un système de carrière au sein de la police. Les officiers de police ont interdiction d'exercer un mandat au sein des partis politiques.

Des progrès supplémentaires ont été accomplis dans la *réforme judiciaire*, qui est une priorité essentielle du partenariat pour l'adhésion. Les premiers diplômés de l'institut de formation des juges et des procureurs ont été nommés, les nouveaux tribunaux et les nouvelles instances judiciaires recrutent et entament leurs activités, et le budget a été accru de manière très significative. Il convient de maintenir les efforts en vue de garantir l'indépendance et l'impartialité du secteur judiciaire, notamment en mettant en œuvre les dispositions concernant les nominations et les promotions.

Des progrès satisfaisants sont à noter dans le renforcement et l'application du cadre de *lutte contre la corruption*, qui est une priorité essentielle du partenariat pour l'adhésion. Le code électoral et la loi relative au financement des partis politiques ont été modifiés pour renforcer la transparence. Le nombre d'actes d'accusation et de condamnations en rapport avec des affaires de corruption à haut niveau a augmenté et la coopération entre les organes chargés de faire appliquer la loi s'est améliorée. Toutefois, la corruption reste endémique et constitue

toujours un sérieux problème dans de nombreux secteurs. Des efforts continus sont nécessaires, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre juridique.

Le cadre juridique et institutionnel relatif *aux droits de l'homme et à la protection des minorités* est largement en place. Toutefois, des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires pour améliorer sa mise en œuvre dans un certain nombre de domaines.

Les allégations de *mauvais traitements* de la part de la police ont chuté de manière significative à la suite de la dissolution des unités de police spéciales, de la conduite d'enquêtes approfondies et de l'adoption de mesures disciplinaires. Toutefois, aucun mécanisme externe indépendant n'a encore été mis en place pour contrôler les cas d'abus policier, conformément à la jurisprudence de la CEDH. Un plan d'action pour la refonte de *l'infrastructure carcérale* a été adopté, mais d'importantes mesures à court terme visant à lutter contre les conditions inhumaines et dégradantes doivent encore être adoptées. Il reste à mettre en place une gestion professionnelle des prisons.

En ce qui concerne la *liberté d'expression*, la situation est globalement satisfaisante. Toutefois, des préoccupations persistent concernant l'ingérence politique dans les médias.

En ce qui concerne les *droits des femmes*, la mise en œuvre de la stratégie contre la violence domestique a débuté. Il faut cependant poursuivre les efforts afin de développer des capacités administratives dans le domaine de l'égalité des sexes. En ce qui concerne les *droits des enfants*, l'assiduité scolaire s'est améliorée et presque tous les élèves des écoles primaires poursuivent leur scolarité dans le secondaire. La loi sur la justice des mineurs est entrée en vigueur en juin.

En ce qui concerne les *droits culturels et les droits des minorités*, de nouveaux progrès ont été constatés dans la mise en œuvre de la stratégie en faveur d'une représentation équitable, conformément à l'accord-cadre d'Ohrid, le nombre de fonctionnaires issus des communautés ethniques non majoritaires ayant augmenté pour atteindre 26 % à l'échelon central en septembre 2009. L'application de la loi sur les langues, qui prévoit un usage accru de l'albanais, a débuté au parlement. Une agence spécialisée dans la protection des droits des communautés minoritaires a été établie, mais elle n'est pas encore opérationnelle.

Les établissements d'enseignement secondaire de la municipalité de Struga ont partiellement réintroduit l'éducation pluriethnique au début de l'année scolaire 2009-2010. Les autorités doivent cependant redoubler d'efforts pour encourager l'intégration des minorités ethniques du pays, en particulier dans le système éducatif. Les problèmes des petites minorités ethniques ne sont toujours pas suffisamment pris en compte.

La situation des *Roms* s'est peu améliorée. La mise en œuvre des quatre plans d'action adoptés dans le cadre de la «Décennie de l'intégration des Roms 2005-2015» se poursuit lentement, bien que des fonds publics aient été mobilisés à cette fin. La capacité administrative des services du ministre des Roms, sans portefeuille, et de l'unité chargée de l'application de la stratégie en faveur des Roms doit être renforcée de manière significative. Les Roms continuent de vivre dans des conditions très difficiles et sont toujours victimes de discriminations.

Pour ce qui est des *questions régionales et des obligations internationales*, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a continué de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Les quatre dossiers que le TPIY a renvoyés aux autorités nationales sont en cours de procédure dans le système juridique local.

S'agissant de la Cour pénale internationale, l'accord bilatéral d'immunité conclu avec les États-Unis n'est pas conforme aux positions communes et aux principes directeurs de l'UE. Il convient que le pays se rallie à la position de l'UE.

Le pays a continué de participer activement aux initiatives de coopération régionale, notamment dans le cadre du processus de coopération de l'Europe du Sud-Est (SEEC), du

Conseil de coopération régionale (CCR) et de l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE).

L'ancienne République yougoslave de Macédoine entretient généralement de bonnes relations avec les pays de la région. Les relations avec la Grèce ont cependant continué à souffrir de la question non tranchée du nom du pays. L'ancienne République yougoslave de Macédoine participe à des discussions sous l'égide des Nations unies en vue de trouver une solution négociée. Il y a lieu de se garder de toute action ou déclaration susceptible de nuire aux relations de bon voisinage. Il demeure essentiel de maintenir des relations de bon voisinage, notamment de parvenir à une solution négociée et mutuellement acceptable sur la question du nom du pays, sous les auspices des Nations unies.

L'**économie** de l'ancienne République yougoslave de Macédoine a ralenti et s'est légèrement contractée en 2009, lorsque l'environnement international s'est détérioré. L'inflation a diminué de façon notable, en raison principalement de la baisse des prix mondiaux de l'énergie et des produits de base. Des progrès ont été observés dans la lutte contre le chômage structurel et la réduction des entraves à l'emploi. Cependant le chômage, qui se maintient à un niveau très élevé, notamment parmi les jeunes et les moins qualifiés, reste un sujet majeur de préoccupation. Les faiblesses de l'administration et de l'État de droit continuent d'avoir un effet négatif sur l'environnement des entreprises.

En ce qui concerne les **critères économiques**, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a bien progressé sur la voie de la mise en place d'une économie de marché viable, dont elle s'est encore rapprochée. Elle devrait être en mesure de faire face à moyen terme aux pressions concurrentielles et aux forces du marché au sein de l'Union européenne, pour autant qu'elle mette en œuvre avec détermination son programme de réformes et remédie ainsi aux importantes faiblesses structurelles.

Le pays a maintenu un large consensus sur les fondamentaux de la politique économique. La privatisation est pratiquement achevée. La libéralisation des prix et des échanges a été en grande partie menée à bien. L'accès au marché et l'enregistrement se sont encore améliorés et le cadre réglementaire a de nouveau été simplifié. Les procédures de mise en faillite ont encore été raccourcies et l'enregistrement des titres de propriété a bien avancé. Les autorités ont intensifié leurs efforts afin de lutter contre le chômage structurel et des mesures ont été prises pour réduire la charge fiscale sur le travail. L'indépendance financière des instances de régulation et de surveillance a été renforcée. L'intermédiation financière a légèrement diminué, mais le secteur, dans son ensemble, a bien surmonté jusqu'à maintenant la crise financière internationale. Des mesures supplémentaires ont été prises pour améliorer la qualité des ressources humaines.

Toutefois, dans le contexte de la période électorale et de la crise économique mondiale, l'articulation globale des politiques s'est détériorée. La qualité des finances publiques a diminué. Les dépenses publiques ont fortement augmenté, notamment dans le domaine des transferts de revenus, des subventions et des retraites, qui ont progressé largement au-delà de l'inflation. Cela a contribué à l'augmentation rapide des déséquilibres extérieurs alors que les besoins de financement du secteur public ont épuisé les fonds disponibles pour l'investissement privé. La dette publique a augmenté, mais demeure relativement faible. Les flux d'IDE ont enregistré une nette diminution, largement due à la détérioration de l'environnement international. Les fonds consacrés à la lutte contre le chômage structurel sont restés limités, alors que le taux de chômage est resté très élevé. Il est nécessaire de remédier aux faiblesses des institutions et de l'État de droit afin de permettre le bon fonctionnement de l'économie de marché. De nouveaux efforts sont nécessaires pour renforcer l'administration publique et le système judiciaire afin d'améliorer la sécurité juridique et le climat des affaires. Les instances de régulation et de surveillance manquent encore parfois de l'indépendance et

des ressources nécessaires pour remplir efficacement leurs missions. En dépit des efforts déployés pour réduire l'économie souterraine, le problème demeure un défi de taille.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine a bien progressé dans l'amélioration de son **aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion**, en particulier en ce qui concerne les transports, les services douaniers et fiscaux, la justice, la liberté et la sécurité. Des progrès moins sensibles ont été observés dans certains autres domaines tels que l'énergie, l'environnement, l'emploi et les politiques sociales. Globalement, de nouveaux progrès sont à noter en ce qui concerne le respect des priorités énoncées dans le partenariat pour l'adhésion. Cependant des efforts soutenus sont nécessaires pour renforcer les capacités administratives en vue de la mise en œuvre et du contrôle de l'application de la législation. Conformément à l'une des priorités essentielles du partenariat pour l'adhésion, les engagements pris dans l'accord de stabilisation et d'association ont été respectés.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la *libre circulation des marchandises*. Une part significative de l'acquis horizontal et sectoriel doit encore être transposée. Des progrès ont été relevés dans le domaine de la *libre circulation des travailleurs* pour lequel l'alignement sur l'acquis n'en est toujours qu'à ses débuts. Les progrès relatifs au *droit d'établissement et à la libre prestation de services* ont été inégaux. Un manque de coordination est à signaler entre les différentes instances chargées d'autoriser les services transfrontaliers. Les progrès dans le domaine de la *libre circulation des capitaux* restent principalement confinés à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Les obligations découlant de la première phase de l'ASA ont été satisfaites en 2008.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans le domaine des *marchés publics*, où des mesures importantes ont été prises afin d'aligner la législation sur l'acquis. De nouveaux efforts sont nécessaires pour renforcer les capacités administratives à tous les niveaux. Des progrès satisfaisants ont également été enregistrés dans le domaine du *droit des sociétés* bien que l'alignement du cadre juridique en matière de comptabilité et d'audit ait pris du retard. Des progrès ont été accomplis dans le renforcement du cadre juridique et l'amélioration de la capacité administrative et de la coopération institutionnelle dans le domaine du *droit de la propriété intellectuelle*. Bien qu'elle se soit améliorée, l'application de cette législation n'est pas encore satisfaisante.

Des progrès sont à signaler en matière de *concurrence*. Le pays affiche un bilan d'application crédible en ce qui concerne les concentrations, même si la lutte contre les ententes doit être renforcée. Le nombre de décisions ex ante sur les aides d'État a augmenté. Les ressources humaines et financières de l'autorité de concurrence demeurent inadaptées.

Des progrès ont été relevés dans le domaine des *services financiers*, liés principalement à l'évolution de la législation concernant le secteur bancaire, les marchés de valeurs mobilières, les services d'investissement et les retraites. Le marché des assurances n'est cependant toujours pas réglementé et surveillé de façon adéquate.

Des progrès sont à noter dans le domaine des services de communications électroniques et de la société de l'information. La concurrence sur le marché des communications électroniques s'est accrue, en raison du processus de libéralisation, au bénéfice des consommateurs. Dans le domaine de la politique audiovisuelle, le conseil de radio-télédiffusion et le service public de radio-télédiffusion continuent de subir des ingérences politiques. Dans le domaine de la *société de l'information et des médias*, les préparatifs sont bien engagés dans l'ensemble.

Des progrès ont été accomplis dans le domaine de *l'agriculture et du développement rural*. La capacité administrative de l'organisme payeur et les structures opérationnelles responsables des fonds de préadhésion de l'UE ont été renforcées, bien que, dans d'autres domaines, les capacités administratives restent faibles. L'alignement sur l'acquis nécessite des efforts supplémentaires soutenus, notamment en ce qui concerne l'application complète de la législation adoptée. Des progrès, touchant essentiellement à la législation, sont à noter dans le

domaine de la *sécurité alimentaire et de la politique vétérinaire et phytosanitaire*. Toutefois, les capacités administratives, qu'il s'agisse des effectifs ou de leurs compétences, restent insuffisantes pour garantir une mise en œuvre correcte de l'acquis.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le domaine de la *politique des transports*, notamment en ce qui concerne la tarification routière. De façon générale, l'alignement de la législation progresse dans l'ensemble des secteurs du transport, mais la capacité administrative reste partout insuffisante, qu'il s'agisse des effectifs ou de leurs qualifications. Des organes de régulation et des autorités de sûreté indépendants doivent encore être mis en place pour les transports aérien et ferroviaire.

Des progrès ont été accomplis dans le secteur de *l'énergie*. Il est cependant nécessaire d'apporter certaines modifications à la loi sur l'énergie et d'appliquer correctement la législation afin de satisfaire aux exigences du traité instituant la Communauté de l'énergie. Un marché de l'électricité fonctionnant de manière efficace doit encore être établi. Le degré d'indépendance des organes de régulation de l'énergie et de la radioprotection doit être encore renforcé.

Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans le domaine de la *fiscalité*. Le niveau d'alignement de la législation dans le domaine de la fiscalité indirecte a bien progressé. Des efforts restent nécessaires en matière de fiscalité directe. Les capacités opérationnelles du bureau des recettes publiques ont été renforcées et le recouvrement de l'impôt s'est amélioré.

Dans le domaine de la *politique économique et monétaire*, des progrès ont été observés en matière d'alignement législatif et de développement des capacités administratives. Globalement, les préparatifs sont bien engagés à cet égard. Des progrès satisfaisants ont été relevés en matière d'amélioration des *statistiques* sectorielles et d'alignement des classifications sur l'acquis. L'infrastructure statistique a été renforcée, mais ses ressources restent limitées.

Des progrès limités ont été réalisés dans le domaine de la *politique sociale et de l'emploi*. Un dialogue social efficace et représentatif continue de faire défaut. Les capacités administratives ont été lentement renforcées, mais restent insuffisantes pour permettre une application correcte de la législation et des politiques adoptées. Des progrès satisfaisants, mais inégaux, ont été accomplis sur le plan de la *politique d'entreprise et de la politique industrielle*. Les ressources financières et les capacités administratives des organismes publics chargés de la mise en œuvre des instruments de la politique industrielle et de la politique d'entreprise sont modestes. L'alignement sur l'acquis relatif à ce chapitre progresse modérément.

Des progrès ont été effectués en matière de *réseaux transeuropéens*. Les préparatifs en la matière sont en bonne voie. S'agissant de la *politique régionale et de la coordination des instruments structurels*, des progrès sont à signaler, notamment l'intensification des efforts et des préparatifs en vue de la mise en œuvre des volets de l'IAP précurseurs des fonds structurels. Dans l'ensemble, l'alignement sur l'acquis avance dans ce domaine.

S'agissant du *secteur judiciaire et des droits fondamentaux*, des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la lutte contre la corruption et des avancées ont été constatées dans la réforme du système judiciaire et le respect des droits fondamentaux. La création de nouvelles institutions et l'accroissement des ressources budgétaires ont amélioré l'efficacité globale du système judiciaire, mais des efforts supplémentaires s'imposent pour garantir leur indépendance. En ce qui concerne la lutte contre la corruption, de nouveaux progrès ont été observés concernant les poursuites engagées dans le cadre d'affaires à haut niveau, le renforcement du cadre institutionnel et la coopération entre les instances chargées de faire respecter la loi. Le code électoral et la loi relative au financement des partis politiques ont été modifiés pour renforcer la transparence. Toutefois, la corruption reste endémique et constitue toujours un sérieux problème dans de nombreux secteurs. Les efforts doivent se poursuivre.

La plupart des mesures législatives et politiques liées aux droits fondamentaux sont en place, mais leur application est inégale et des efforts supplémentaires s'imposent.

Le pays a continué de s'attaquer aux principaux défis en matière de *justice, de liberté et de sécurité*. Pour ce qui est de la libéralisation du régime des visas, le pays a accompli d'importants progrès sur les points couverts par la feuille de route et a respecté les critères de référence. Sur la base des progrès réalisés, la Commission a proposé, en juillet 2009, de supprimer l'obligation de visa pour les citoyens de l'ancienne République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>. Des progrès satisfaisants sont à signaler dans les domaines de l'asile et de la lutte contre le crime organisé et les stupéfiants, ainsi que des frontières extérieures et de Schengen. La capacité administrative permettant de mettre en œuvre la réforme de la police a été renforcée, mais reste entravée par une gestion des ressources humaines qui n'est pas encore totalement opérationnelle. Dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, le recours aux techniques spéciales d'investigation, la protection des témoins et les activités de police fondées sur le renseignement se sont améliorés. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment pour instaurer un système de renseignement intégré. Le pays a atteint un meilleur niveau d'alignement sur l'acquis en ce qui concerne ses capacités tant législatives qu'administratives. Globalement, les préparatifs sont bien engagés à cet égard.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la *science et de la recherche*. La capacité administrative nécessaire pour soutenir la participation aux programmes-cadres n'est pas suffisamment développée. Globalement, les préparatifs sont bien engagés à cet égard. Des progrès ont été relevés dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et de la culture, en particulier concernant la participation aux programmes communautaires. Toutefois, le budget de l'éducation est toujours insuffisant pour mettre en œuvre la stratégie nationale de réforme. Globalement, les préparatifs dans le domaine de *l'éducation et de la culture* ont bien avancé.

Des progrès ont été effectués en matière de transposition de l'acquis de l'UE dans le domaine de *l'environnement*, en particulier pour ce qui a trait à la législation horizontale et à la gestion des déchets. La mise en œuvre de la législation demeure un défi considérable. La capacité administrative est faible au niveau tant national que local. Le pays doit redoubler d'efforts pour poursuivre l'alignement sur l'acquis de l'UE dans ce secteur, ainsi que pour garantir la réalisation des investissements nécessaires. Dans l'ensemble, les préparatifs dans le domaine de l'environnement ont modérément progressé.

Des avancées ont été réalisées dans le domaine de la *protection de la santé et des consommateurs*. Concernant la politique des consommateurs, un système efficace et transparent de surveillance du marché n'est toujours pas en place. Dans le domaine de la santé publique, les ressources humaines et financières disponibles ne sont pas encore suffisantes pour garantir la bonne application de la législation, des stratégies et des plans d'action.

Dans le domaine de *l'Union douanière*, les progrès sont substantiels, notamment en ce qui concerne les capacités administratives et opérationnelles. La législation douanière est suffisamment alignée sur l'acquis, à l'exception du transit. Les capacités administratives permettant aux services douaniers d'appliquer la législation et de lutter contre la criminalité transfrontalière continuent de s'améliorer. Les préparatifs dans ce domaine sont bien engagés.

Des progrès ont été constatés en ce qui concerne l'alignement sur la politique de l'UE en matière de *relations extérieures*. Globalement, les préparatifs sont bien engagés à cet égard.

Des avancées ont été observées dans le domaine la *politique étrangère de sécurité et de défense*, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités administratives. Le pays s'est aligné sur la plupart des déclarations et positions communes de l'UE et a montré un engagement constant à participer aux opérations dans le cadre de la PESD.

---

<sup>1</sup> COM(2009) 366.

S'agissant du *contrôle financier*, des progrès ont été réalisés en matière d'alignement et de mise en œuvre de la législation. La capacité administrative des institutions responsables a encore été renforcée. Des progrès ont été observés pour ce qui est des *dispositions financières et budgétaires*. Des améliorations ont été apportées concernant la capacité opérationnelle de l'autorité douanière et du bureau des recettes publiques, notamment en matière de lutte contre la fraude à la TVA et la fraude douanière.